

# Fêtes de Mouches & rats d'archives


Livraison n°17

Trad Magazine n°57

Janvier 1998

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03  
Philippe ANCELIN, Conservatoire de Châteauroux / Cherchologue A.D.D.I.M. 58

Autorisation de bal, Nevers (Nièvre), 1860



21 or  
26 fév 60

Lettes pour  
autorisation

Nevers le 13 février 1860

Monsieur le préfet

Je vous prie de vouloir bien

pour vous de mander la permission

de faire dans la nuit du 25 au 26

février et la nuit du 26 au 27

février qui se trouve le 26 février

à Nevers se fait avec le

plus grand respect

Agathe dit Longueguez

Monsieur pour le petit maître

38

Soit communiqué à Monsieur le

Maire de Nevers pour avoir son avis.


Nevers, le 13 Février 1860.

Le Préfet de la Nièvre,

a. le Secrétaire,

Le Maire

renvoyé au  
Commissaire



### ***Transcription n°17 (Orthographe moderne)***

---

Nevers, le 13 février 1860 / Monsieur le préfet

j'ai l'honneur de vous écrire / pour vous demander la permission / de faire danser la nuit du jour de / Carnaval et la nuit du jour des / Brandons qui se trouve le 26 février

Je vous salue avec le / plus grand respect

Grisolle dit Compagnon / Musicien faubourg du petit Mouesse, 38

### ***Commentaire n°17***

---

Bien qu'il soit fort impoli de consulter le courrier destiné aux autres, c'est pourtant ce que nous allons faire aujourd'hui : passé trente ans, les courriers du préfet (à moins qu'ils ne relèvent de la sûreté de l'état) sont dans le domaine public. Nous sommes toujours sous le Second Empire, dans la Nièvre (A.D. Nièvre, M 1823, et voir livraison précédente).

L'auteur de cette lettre se nomme Pierre GRISOLLE, dit « *Compagnon de Nevers* », émérite joueur de cornemuse, décédé en 1888. Un air de son répertoire est parvenu jusqu'à nous, et 400 vielleux et cornemuseux ont eu la joie de l'interpréter il y a quelque temps à la Saint-Chartier (on n'accélère pas dans le B, s'il vous plaît !). L'aspect quasi légendaire de sa carrière, renforcé par les témoignages de régionalistes du début de ce siècle (Jean BAFFIER, Hugues LAPAIRE, Achille MILLIEN...) mérite que l'on examine de près tout document le concernant.

Comme tous ses confrères, il devait demander l'autorisation de faire danser en bonne et due forme auprès de qui de droit : sa missive au préfet est revenue au maire (qui a décidé) puis fut transmise au commissaire de police. Quelle organisation ! Il semble cependant que la plupart des tenanciers de bals publics traitaient directement avec la mairie ; la réputation de la mégalomanie de cet instrumentiste l'a peut-être conduit à s'adresser « au bon dieu plutôt qu'à ses saints ». Lors de la visite de Napoléon III à Nevers, il aurait joué sur son passage avec à ses pieds un écriteau « *Compagnon de Nevers, le plus célèbre musicien [sic] de France et de Navarre* »...

L'occasion de cette lettre mérite que l'on s'attarde sur la période concernée : le cycle de Carnaval était l'occasion de nombreuses réjouissances, tant en ville que dans le monde rural, et les musiciens avaient fort à faire. Par exemple, il nous reste un état des bals autorisés à Nevers en 1861 (A.D. Nièvre ; M 1410) : la moyenne est d'un peu plus de quatre par mois, mis à part le mois de Février ou il y en a... 29 ! La fête des *Brandons* évoquée dans la lettre correspond à la veille du dimanche de Carême : aujourd'hui encore des bals (du trad' au disco-mobile) ont lieu à cette occasion...

*Le jour des Brandons, filles et gars sont à l'abandon* (sagesse populaire)